

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

dont représentés : 5

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

23 octobre 2023

Délibération affichée en mairie

le : 13 novembre 2023

Absents : Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI), Camille ROSSI (procuration à Simon FIDELI), Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Patrick RINIERI), Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 13 novembre 2023

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°006-008-2023 : Décision modificative n°5 – FPIC (M14)

En régularisation des sommes retenues tout au long de l'année sur le versement des centimes au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), la Trésorerie nous demande d'augmenter les prévisions budgétaires de 780 €, passant ainsi les crédits à 10 780 €, afin de pouvoir émettre ensuite les écritures comptables correspondantes.

Pour ce faire, le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Montant
014 (D.F.)	739223 « FPIC »	+ 780 €

La section de fonctionnement de la M14 ayant été votée en suréquilibre, il n'est pas nécessaire de prendre les crédits sur un autre article pour équilibrer.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** la décision modificative telle que présentée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA


Le MAIRE
Pascal LECCIA